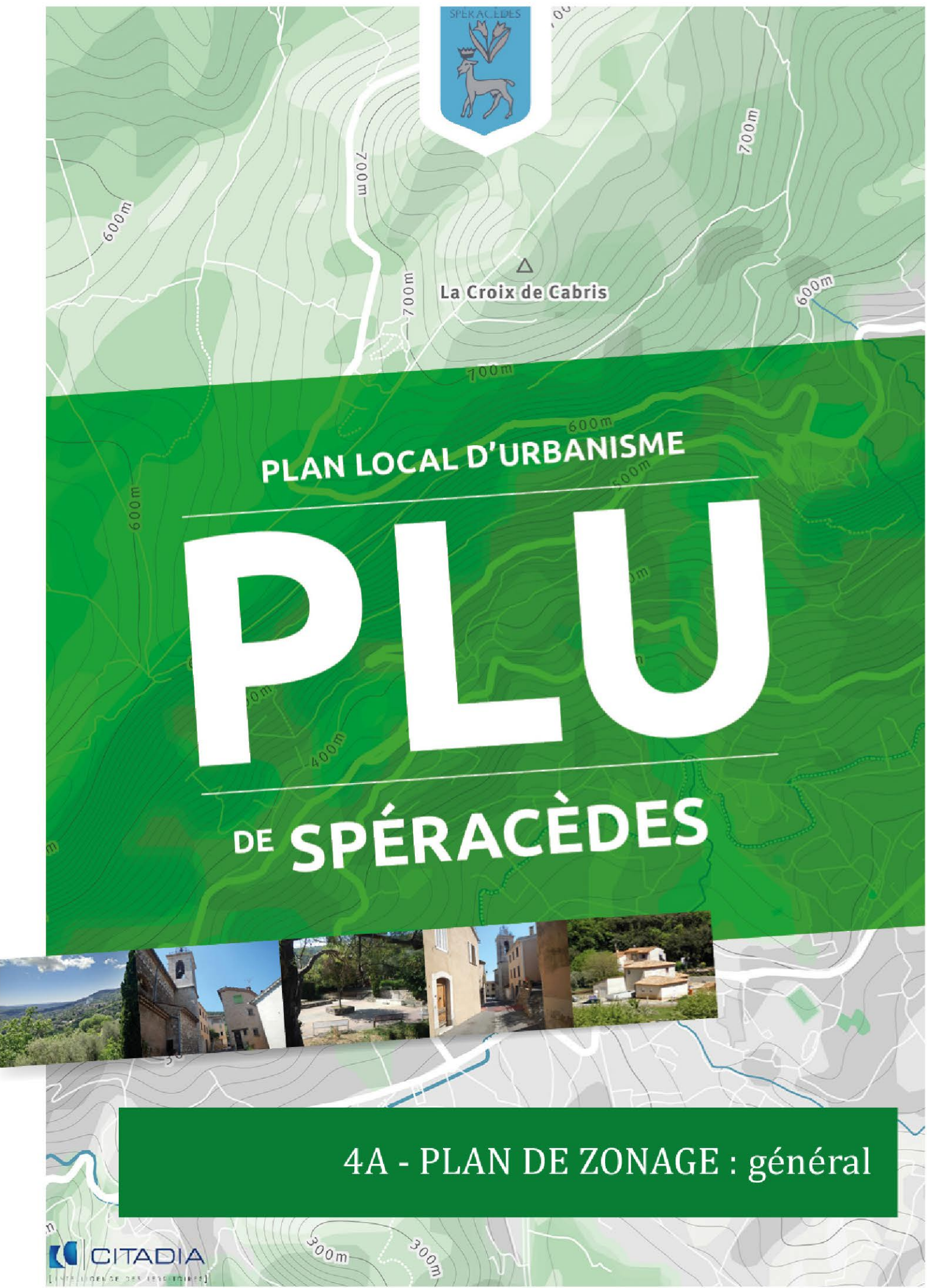




Édité le 22/02/2019

UA

Zonage du PLU

Espace boisé classé

Espace vert à protéger

Emplacement réservé

Zone non aëlius tollendi

Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de propriétés remarquables

Patrimoine remarquable à protéger

Oliveraies à protéger (art. L151-19 du code de l'urbanisme)

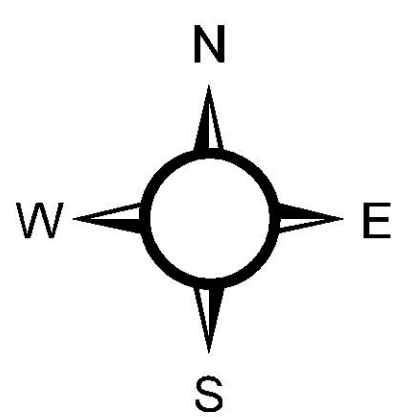
Vignes à protéger (art. L151-19 du code de l'urbanisme)

Bâti existant non cadastré

Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)

Zones bleues (Risque faible à modéré)

Zone rouge (Risque fort à très fort)



Echelle : 1 / 3 000

0 50 100 200 Mètres

